



Tél : 02 31 26 91 26
Fax : 02.31.26.94.67
e-mail : mairie.maltot@wanadoo.fr
site : www.maltot.fr

Heures d'ouverture au Public

Mardi 16h 19h
Mercredi 9h 11h
Jeudi 10h 12h
Vendredi 14h 16h30

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

Entre la Commune et les soussignés ci-dessous :

| | |
|-----------|--|
| Nom | |
| Adresse | |
| Téléphone | |

Il est convenu ce qui suit :

Une location du vendredi 16 heures au dimanche 20 heures (220 €) soit du :

Une location pour un vin d'honneur le samedi ou le dimanche de 9 heures à 20 heures (110 €) Soit le :

Capacité d'accueil de la salle des fêtes : 80 personnes maximum

| | |
|--|-------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Dépôt de garantie (récupérable si le désistement a lieu au moins 1 mois avant la date de location) <u>Montant</u> : - 220 euros pour 2 jours - 110 euros pour un vin d'honneur | Versé le : |
| <ul style="list-style-type: none">• Location : <u>Montant</u> : - 220 euros pour 2 jours - 110 euros pour un vin d'honneur | Versée le : |

Le règlement sera effectué en chèque.

Le locataire est tenu de faire parvenir une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi qu'un justificatif de domicile. L'éclairage, l'eau et le chauffage sont à la charge de la commune.

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité, le nettoyage, les horaires.

➤ Prendre les clefs le vendredi en mairie entre 14h et 16H30

Le
Pour la commune
PO / Le Maire

Le
Le locataire

N.B : le dépôt de garantie sera détruit au terme de la location dès lors que le règlement intérieur a été respecté dans son intégralité